

ACTION URGENTE

OUGANDA. UNE AVOCATE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS DÉTENUE ARBITRAIREMENT

Le 30 décembre 2025, Sarah Bireete, avocate ougandaise spécialiste des droits humains et experte en gouvernance constitutionnelle, a été arrêtée de manière arbitraire et est actuellement maintenue en détention arbitraire dans la section pour femmes de la prison de haute sécurité de Luzira. Le 2 janvier 2026, elle a été inculpée d'obtention ou de divulgation illégale de données personnelles. Le même jour, le tribunal a décidé de reporter l'audience consacrée à sa demande de mise en liberté sous caution au 21 janvier, afin de permettre au parquet de répondre. Et ce malgré les lignes directrices en la matière, qui exigent une décision immédiate concernant ce type de requêtes. Amnesty International demande aux autorités ougandaises de libérer Sarah Bireete sur-le-champ.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président Yoweri Kaguta Museveni

Parliament of Uganda

Parliament Avenue

Kampala, Ouganda

Courriel : info@statehouse.go.ug

X : [@kagutamuseveni](https://twitter.com/kagutamuseveni)

Copies à : press@statehouse.go.ug

Monsieur le Président,

Je vous écris afin d'appeler votre attention sur le cas de l'avocate spécialiste des droits humains **Sarah Bireete**, arrêtée de manière arbitraire chez elle à Kampala le 30 décembre 2025. Au moment de son interpellation, elle n'a pas été informée du motif et les policiers ne lui ont pas présenté de mandat d'arrêt. Elle a tout d'abord été détenue au commissariat de Nateete pendant quatre jours, au-delà de la limite de 48 heures fixée par la Constitution, en violation de l'interdiction de la détention illégale et des normes d'équité des procès. Elle a ensuite été transférée à la section pour femmes de la prison de haute sécurité de Luzira, où elle se trouve toujours dans l'attente de son procès.

Le 2 janvier 2026, Sarah Bireete, avocate et experte en gouvernance constitutionnelle, a été inculpée devant le tribunal de Buganda Road d'« obtention ou divulgation illégale d'informations personnelles ». Cette accusation semble liée au fait que Sarah Bireete a débattu publiquement d'informations concernant le Registre national des électeurs sans l'autorisation de la commission électorale. Il est à noter que ce Registre est un document public et que les opinions de Sarah Bireete sont protégées au titre de son droit à la liberté d'expression. Le 2 janvier 2026, le tribunal a décidé d'ajourner l'audience consacrée à sa libération sous caution au 21 janvier, en violation de ses droits constitutionnels et des normes d'équité des procès, car les directives nationales en la matière exigent qu'une décision immédiate soit rendue dans les cas de demande de libération sous caution en attente du procès.

L'arrestation et la détention arbitraires de Sarah Bireete semblent s'inscrire dans une politique plus large des autorités ougandaises, qui durcissent la répression généralisée contre leurs détracteurs et l'opposition politique.

À la lumière de ce qui précède, je prie instamment votre gouvernement de :

- **abandonner les charges retenues contre Sarah Bireete immédiatement et sans condition, et la faire libérer ;**
- **mettre fin à l'utilisation abusive du système de justice pénale, notamment du système de caution utilisé par les autorités pour maintenir en détention prolongée les défenseur-e-s des droits humains et les détracteurs du gouvernement.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Sarah Bireete est la directrice du Centre pour la gouvernance constitutionnelle et la présidente du Réseau des observateurs électoraux de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique (E-HORN). E-HORN est une plateforme régionale qui regroupe des organisations nationales d'observation des élections de huit pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, en vue de renforcer les normes en matière d'observation des élections, la coordination régionale et l'apprentissage par les pairs. On ignore d'où émanent les charges qui pèsent sur Sarah Bireete, car elle est connue pour parler ouvertement des questions électorales.

Les [recherches](#) d'Amnesty International ont révélé qu'en amont des prochaines élections prévues le 15 janvier 2026, les autorités ougandaises ont lancé une violente campagne de répression contre l'opposition et ses partisans, ainsi que contre leurs détracteurs, rendant extrêmement difficile l'exercice de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Cette répression a donné lieu, depuis septembre 2025, à plus de 400 arrestations arbitraires d'opposant·e·s, de sympathisant·e·s présumés de l'opposition et d'autres détracteurs du gouvernement. Parmi eux, certains ont subi des actes de torture et des mauvais traitements.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 12 juin 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sarah Bireete (elle)